

Image not found or type unknown



Acquisition de partie commune attenante à la villa

Par **Gafo**, le **27/06/2018** à **10:41**

Bonjour,

Je voudrais connaître le prix du mètre carré d'une partie commune attenante à la villa, non constructible, sachant que la copropriété se réserve le droit d'enfouissage et de surélévation (plantations de fleurs et d'arbustes uniquement). Ce terrain ne peut servir à personne étant sur la limite d'un terrain zone verte.

Merci beaucoup de votre réponse.

Par **nihilscio**, le **27/06/2018** à **12:45**

Bonjour,

C'est tout simplement le prix qu'acceptera de payer une personne souhaitant l'acheter à la condition qu'il soit au moins égal au prix auquel le vendeur acceptera de le céder.

Par **Gafo**, le **28/06/2018** à **08:22**

Je voudrais juste avoir une notion de prix. Après avis d'agences immobilières ce prix se situerait entre 3 € et 10 € le m² or, on nous en propose 100 €.

Par **Tisuisse**, le **28/06/2018** à **08:43**

Bonjour,

Les agences immobilières et les notaires du secteur sauront vous en faire une estimation, pas nous.

Par **morobar**, le **28/06/2018** à **15:27**

Bonjour,

Encore faut-il que le terrain soit à vendre.

Nul doute qu'un vendeur informé saura le cas échéant profiter de la situation.

De sorte que le prix sera à hauteur non pas du terrain agricole, mais du désir d'acquérir le terrain en question.